

Règlement de la 37ème Coupe de Noël à la marche



Dimanche 13 décembre 2020

Organisation	Club de Marche athlétique, Yverdon-les-Bains.	
Circuit	Quartier des Cygnes, circuit plat de 1111 m à parcourir 9 fois.	
Départ et arrivée	Cabane « Roselière », rue de la Jonction, au bord du lac, à Yverdon-les-Bains.	
Catégories	Femmes & Hommes Elites & Vétérans	10 km
	U23 - Espoirs H + F / U20 – Femme & Homme Juniors	10 km
	U18 – Cadets A / Cadettes A	10 km
	U16 – Cadets B / Cadettes B	5 tours = 5555 m
	U14 - Ecoliers / Ecolières A	3 tours = 3333 m
	U12 - Ecoliers / Ecolières B	2 tours = 2222 m
	U10 - Ecoliers / Ecolières C – débutants	1 tour = 1111 m
	Walking Hommes & Femmes	5 tours = 5555 m ou 10 km
Départ	Toutes les catégories à 10h00.	
Dossards	Dès 9h00. Cabane Roselière. La Membercard de Swiss Athletics est obligatoire, sauf pour le Walking et les Ecoliers.	
Inscriptions	michelfsm@outlook.com ou par courrier à l'adresse officielle suivante : Club de marche athlétique – Prés-du-Lac 43 CH-1400 Yverdon-les-Bains.	
Délai d'inscription	<u>Jusqu'au 3 décembre 2020.</u> Mentionner : nom, prénom, date de naissance et club.	
Finance d'inscription	Adultes–Walking–Espoirs – Juniors Fr. 12.00 ou € 11.00 / Ecoliers Fr. 8.00 ou € 7.00 A verser en même temps que l'inscription au CCP 10-25159-3 Club de marche – 1400 Yverdon-les-Bains Pour les étrangers, paiement par virement bancaire compte la poste, voir l'information pour les athlètes étrangers.	
Vestiaires	Vestiaires et douches salle de La Marive, quai de Nogent.	
Remise des prix	A la fin du repas, à la cabane « Roselière », rue de la Jonction à Yverdon-les-Bains. Coupe ou prix spécial aux premiers de chaque catégorie et récompense à chaque écolier. Repas offert à tous les concurrents (boissons non comprises) comme prix de participation, servi dès 12h30. Accompagnants : fr.16.- ou € 15.- (boissons non comprises). Veillez mentionner le nombre de personnes qui prendront le repas.	
Divers	Couche possible à la cabane pour la nuit du samedi au dimanche. Voir l'information pour les athlètes étrangers.	

Au vu des conditions sanitaires, chacun respecte le concept de précaution du COVID-19 édité par l'OFSP

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie ou accident survenant avant, pendant et après l'épreuve.

Pour tous les cas non prévus, les règlements IAAF-RO de Swiss Athletics et SwissWalking font foi.
Le présent règlement et les résultats seront disponibles sur le site « swisswalking.org ».

Renseignements

Technique : Michel Martin
michelfsm@outlook.com

Administratif : Arlette Pochon
arlettepochon@sunrise.ch

Yverdon-les-Bains, le 7 octobre 2020

Pour le CMY :
Le responsable technique : Michel Martin

Visé pour SwissWalking :

Frédéric Bianchi